

MOTS D'ORDRE

BULLETIN DE L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

Nouveaux diplômés 2

Programme de
surveillance générale 2

Mot de la secrétaire
de l'Ordre 3

Avis de décès 3

Nouveaux membres 4

MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE



Chers membres,

Premièrement, j'aimerais vous souhaiter une très belle année 2010 remplie de santé, de paix et de bonheur! Autant du côté personnel, familiale que professionnel!

AVRIL 2010

Comme à chaque année, l'Ordre prépare un dépliant d'information pour le mois d'avril, soit le mois de la santé dentaire au Québec.

Cette année, l'Ordre veut cibler les adultes actifs de 55 ans et plus et l'outil éducatif sera sous la forme de brochure d'une quinzaine de pages sous le thème : « La santé buccodentaire : un investissement pour une vie de qualité. »

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Sûrement que vous vous rappelez qu'en avril 2008, l'Ordre a adopté une politique de formation continue, laquelle mentionnait que chaque hygiéniste dentaire se devait de faire annuellement vingt (20) heures de formation continue, dont cinq (5) étaient accordées pour la lecture scientifique.

Je vous rappelle que l'objectif général de cette politique s'inscrit dans la mission de l'Ordre d'assurer la protection du public et plus particulièrement dans le rôle qu'il doit jouer en regard de la compétence professionnelle de ses membres.

Nous sommes présentement à la vérification des dossiers de tous les membres et au premier bilan, nous sommes à même de constater que la très grande majorité des hygiénistes dentaires ont atteint et souvent même dépassé l'objectif de vingt (20) heures.

Je tiens donc à vous féliciter pour votre très grand professionnalisme et votre grand souci d'actualiser vos connaissances. Bravo!

Alors, si vous voulez participer, nous vous vous invitons à vous inscrire en remplissant le formulaire accompagnant ce Mots d'Ordre afin de nous faire connaître l'activité que vous aurez prévue et pour que nous puissions vous faire parvenir le nombre suffisant de brochures.

De plus cette année, afin de répondre à votre demande, la brochure en question sera présente sur le site de l'Ordre pour consultation seulement, et ce, à partir du 9 février. Ainsi, vous pourrez planifier votre activité en conséquence.

En terminant, je vous prie de bien vouloir lire attentivement les renseignements se rapportant à tout ce qui touche votre renouvellement de cotisation exigé d'ici le 31 mars 2010.

La présidente et directrice générale,

Johanne Côté, HD

Pour tout commentaire : jcote@ohdq.com
Tél. : 514 284-7639, poste 208



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

1155, rue University, bureau 1212
Montréal (Québec) H3B 3A7
www.ohdq.com

Tél. : 514 284-7639
1 800 361-2996
Télé. : 514 284-3147

PP: 40009269

Retourner toute correspondance
ne pouvant être livrée au Canada à:

OHDQ
1155, rue University, bureau 1212
Montréal (Québec) H3B 3A7

FÉLICITATIONS!

Chers membres,

Nous tenons à exprimer nos plus vives et sincères félicitations aux 25 diplômés du Collège de Maisonneuve qui ont reçu, le 27 novembre dernier, une attestation d'études collèges (AEC) en techniques d'hygiène dentaire. Une première au Québec!

En effet, grâce à la formule de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) du Collège de Maisonneuve, en partenariat avec l'OHDQ, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et Emploi-Québec, 20 femmes et 5 hommes de 10 nationalités différentes, venant de pays tels l'Algérie, la Colombie, le Liban et le Pérou, ont obtenu leur permis de pratique au Québec.

BRAVO MESDAMES ET MESSIEURS HYGIÉNISTES DENTAIRES!

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE 2010-2011

Lors de la réunion régulière du Conseil d'administration du 29 janvier 2010, les administrateurs ont reconduit le programme de surveillance générale devenu effectif en 2005, pour le prochain exercice.

I. MANDAT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre selon un programme de surveillance générale adopté par le Conseil d'administration.
- Mettre en application de façon uniforme ce programme de surveillance générale qui vise à contribuer au développement professionnel des membres de l'OHDQ.

II. VALEURS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

- La protection du public par le maintien d'un haut niveau d'éthique et de professionnalisme des membres de l'Ordre.
- Une approche humaine et valorisante par une méthodologie d'appréciation équitable et valorisante, basée sur l'amélioration continue des pratiques propres aux membres.

III. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres; en application du programme de surveillance générale déterminé et par inspection particulière sur la compétence, le cas échéant;
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres;
- Favoriser chez le membre, une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'un professionnel et une bonne maîtrise des lois et règlements qui régissent sa profession ;

- Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant;
- Suggérer des outils ou des programmes de formation continue et professionnelle visant à corriger les faiblesses observées.

IV. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Offrir au membre visité des moyens de comprendre l'importance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public;
- Élaborer des programmes de surveillance de façon à ce que chaque membre fasse l'objet d'une inspection, à tous les cinq ans;
- Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;
- Développer des outils permettant l'autoappréciation et le développement professionnel du membre.

V. CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES À VISITER

Détenir un permis de port de titre depuis plus de deux ans;
Avoir reçu sa dernière visite de vérification professionnelle il y a cinq ans;
Effectuer un retour à la profession après une absence de cinq ans ou plus.

VI. MÉTHODE DE SÉLECTION DES MEMBRES

Par région, selon le code postal.

MOT DE LA SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

C'est avec une grande fierté que j'ai accepté le poste de secrétaire de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec en septembre dernier. Après quelques mois seulement, je peux d'ores et déjà affirmer qu'il est très enrichissant de travailler au sein de l'OHDQ grâce au professionnalisme de ses employés et des hygiénistes dentaires.

Le rôle principal du secrétaire de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec est de veiller à la cohésion et à l'harmonisation des processus de protection du public tout en assurant la conformité aux lois et règlements auxquels est soumis l'OHDQ. Également, le secrétaire de l'Ordre soutient les activités du Conseil d'administration (C.A.), du Comité exécutif (C.E.), de la présidence ainsi que des divers comités de l'Ordre.

Voici donc les premiers sujets d'intérêt à vous communiquer :

L'obligation de bien indiquer votre domicile professionnel

De nombreux changements ont été apportés au *Code des professions*, notamment sur la notion du domicile professionnel. C'est l'article 60 du *Code des professions* qui définit la notion de domicile professionnel. Dorénavant, le choix du domicile professionnel doit être fait en fonction des critères du *Code des professions*. Pour vous guider, voici donc les critères et les obligations qui y sont indiqués :

- 1) Tout professionnel doit élire domicile en faisant connaître au secrétaire de l'ordre dont il est membre le lieu où il exerce principalement sa profession, dans les trente jours où il commence à exercer celle-ci. *Par exemple* : si vous exercez votre profession d'hygiéniste dentaire à Montréal mais que votre résidence est en Montérégie, vous n'avez aucun choix : votre domicile professionnel est à Montréal.
- 2) Par contre, si vous n'exercez pas votre profession comme hygiéniste dentaire mais que vous êtes membre inscrit, vous avez le choix d'indiquer votre lieu de résidence ou de votre travail principal. Le domicile ainsi élu constitue donc votre domicile professionnel. *Par exemple* : si vous n'exercez pas votre profession d'hygiéniste dentaire mais que vous travaillez à Montréal et que votre résidence est en Montérégie, vous avez le choix de faire l'élection de domicile, soit à Montréal, soit en Montérégie.

3) Vous devez faire connaître au secrétaire tous les autres lieux où vous exercez votre profession.

4) Vous devez aviser le secrétaire de tout changement dans les trente (30) jours du changement.

Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels

Le projet de loi no 86, (*Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*), a été adopté en juin 2006. Comme ordre professionnel, l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec est soumis à ces nouvelles règles en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. C'est la présidente de l'Ordre qui est responsable des demandes d'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Ainsi, certains documents ont désormais un caractère public :

- Les renseignements indiqués au tableau de l'Ordre :
 - le nom de l'hygiéniste dentaire,
 - la mention de son sexe,
 - le nom de son bureau ou le nom de son employeur,
 - l'adresse et le numéro de téléphone de son domicile professionnel,
 - l'année de sa première inscription au tableau et celle de toute inscription ultérieure,
 - la mention de tout certificat, permis, accréditation ou habilitation que l'Ordre a délivré,
 - la mention que l'hygiéniste dentaire a déjà été radié ou que son droit d'exercer des activités professionnelles est ou a été limité ou suspendu et finalement,
 - la mention du fait que l'hygiéniste dentaire a été radié ou déclaré inhabile.

En conséquence, si vous avez choisi votre résidence comme domicile professionnel, nous serons dans l'obligation de rendre ces renseignements publics.

AVIS DE DÉCÈS

C'est avec regret que nous vous annonçons le décès de madame Lyne Trottier, HD, diplômée du Cégep de Trois-Rivières, survenu le 23 octobre dernier.

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de madame Marie-Josée Chagnon, HD, enseignante au Cégep de Maisonneuve, survenu le 20 novembre 2009.

C'est avec tristesse que nous apprenons le décès de madame Geneviève Lapière, HD, diplômée du Cégep de Maisonneuve, survenu le 22 décembre dernier.

Nous offrons nos plus sincères condoléances à leurs familles, leurs amis et leurs collègues hygiénistes dentaires.

BÉNÉVOLE RECHERCHÉ(E)

Vous aimez naviguer sur Internet et vous aimeriez partager vos trouvailles avec vos collègues. Cette opportunité est pour vous. L'OHQ recherche un(e) hygiéniste dentaire ou un(e) étudiant(e) en techniques d'hygiène dentaire pour écrire la rubrique

« Explo virtuel » de notre magazine scientifique *L'Explorateur*. Veuillez communiquer avec madame Karyne Bédard au 514 284-7639 ou 1 800 361-2996, poste 206, pour de plus amples renseignements.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 17 SEPTEMBRE ET 27 NOVEMBRE 2009

Inscriptions

Amy Langlois
Andréanne Delorme
Anik Lessard
Ann Robitaille
Annie St-Germain
Badia Benchehla
Caroline Perron-Dumais
Chantal Bissonnette
Chantal Provençal
Chrissy Skelhorn St-Jean
Fadila Hessini
Fatima Ait Mesbah
Fatima Begui
Georges Bechara
Ghizlane El Ouarari
Irayma Sofia Collante Doria
Jessica Campeau
Joannie Archambault
Joumana Succari
Judith Kiss
Karima Bouherour
Karine St-Onge
Karla Maria Villanueva Oscio
Kayla-Kristal Champagne
Kristine Després
Labris Abrous
Leticia Contreras
Lynda Djellal
M'Hamed Zaikh
Maria Yolanda Navarro Rizo
Marie-Pier Breton
Mylène Savard
Myriam Cielo Pérez Osorio
Myriam Gamache
Nadim Sayed Hassan
Patricia Rocio Carpio Zavala
Quynh Nhu Do Nguyen
Roland Hérou
Roxana Berevoescu
Roxanne Paquin
Salima Nehari

Sandrine Lopez
Sarah-Ann Cloutier
Soraya Mekideche
Stéphanie Nadeau
Valéry Joly-Lemay
Vanessa Ines Rodriguez
Vanessa Thibodeau
Willy Daniel Ramos Jiménez

Réinscriptions

Amal Lakhssassi
Annie Généreux
Annie Tremblay
Audrey Raymond
Carole Dessureault
Caroline Charest
Caroline Gagnon
Caroline Maillot
Claudie Girard Gendron
Dominique Genois
Fabiola Lormestoire
France Cauchon
Gail Bubelis
Geneviève Forcier
Geneviève Varin
Isabelle Lefebvre Dalpé
Isabelle Paradis
Isabelle Vachon
Johanne Roy
Julie Campeau
Julie Caron
Julie Gagnon
Julie Martin
Julie Ricard
Karine Gaudette
Karine Lafontaine
Katie St-Pierre
Kimberly Moldock
Louane Arsenault
Marie-Claude Gagnon
Marie-Claude Leclerc
Marjolaine Gélinas

Martine Lallemand
Mélanie Cartier
Mélanie Charbonneau
Mélanie Desrosiers
Nancy Fournier
Pascale Gagnon
Pascale Gobeil
Roxan Grenier
Roxane Demers
Sandra Fecteau
Sandra Léonard
Sonia Lévesque
Sophie Boisselle
Sylvie Groulx
Thi-Bich-Phuong Pham
Tinoosh Dibamehr
Valérie Cousineau
Véronique Buist
Véronique Demers
Véronique Laplante
Vicky Marcoux

Mots d'Ordre FÉVRIER 2010

RÉVISION

Elizabeth McDermott
Secrétaire administrative

Impression

Imprimerie FL Chicoine

TIRAGE

5300 exemplaires
Convention poste publication
No : 40009269
Bibliothèque Nationale
ISSN 1203-2492